

Les

C|a.u.e

d'Occitanie

Union régionale
des Conseils d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement d'Occitanie



Bilan d'activité 2019

Photo de couverture :

Equipes des CAUE d'Occitanie lors des rencontres régionales,
les 12 et 13 septembre, à Lectoure et en Lomagne Gersoise.

Sommaire

| | |
|---|-----|
| Mot de la présidente | p.4 |
| L'union régionale des caue d'Occitanie | p.6 |
| En quelques mots-clés, chiffres et dates..... | p.6 |
| Missions | p.8 |

Activité 2019

| | |
|---|------|
| Conduire et coordonner | p.10 |
| La reconquête des friches urbaines et industrielles | p.10 |
| L'aménagement des bourgs-centres | p.12 |
| Le schéma régional des carrières et le paysage | p.14 |
| La promotion de l'architecture..... | p.16 |
| La sensibilisation des jeunes publics..... | p.17 |
| La valorisation du patrimoine | p.18 |
| La transition énergétique dans les bâtiments..... | p.19 |
| Représenter, promouvoir et valoriser | p.20 |
| Acteurs et démarches paysagères | p.20 |
| Démarches et dispositifs en faveur de l'aménagement durable des territoires..... | p.22 |
| Acteurs et partenaires en faveur de la biodiversité | p.23 |
| Acteurs du cadre de vie et du tourisme | p.24 |
| Acteurs de l'architecture et du patrimoine | p.25 |
| Dispositifs et partenaires autour de l'architecture et de la construction durable..... | p.26 |
| Former et échanger | p.28 |
| Formation des équipes | p.28 |
| Rencontres régionales des équipes des CAUE d'Occitanie | p.29 |
| Organiser | p.30 |
| Une gouvernance transversale | p.30 |
| Une communication régionale mutualisée | p.32 |
| La gestion des financements régionaux, nationaux et européens... | p.34 |

Fonctionnement associatif

| | |
|--|------|
| Vie statutaire | p.36 |
| Les instances | p.36 |
| Gestion interne | p.38 |
| Sociale | p.38 |
| Logistique..... | p.39 |
| Rapport financier | p.40 |
| Bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2019..... | p.40 |
| Compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2019..... | p.42 |
| Répartition des produits et charges de l'exercice 2019 | p.44 |
| Evolutions de 2015 à 2019..... | p.45 |
| Lexique | p.46 |

Mot de la Présidente



Ghislaine CABESSUT

Conseillère départementale du canton de
Villemur-sur-Tarn

Présidente du CAUE de la Haute-Garonne

Présidente de l'union régionale des CAUE
d'Occitanie

« Ce début d'année 2020 qui nous a tous bousculés, ne doit pas nous faire oublier que nous avons vécu de belles choses en 2019. »

Ensemble consolider le positionnement régional des CAUE

Ce que je note en 2019, c'est le renforcement du collectif dans nos échanges. La mise en œuvre d'un Comité stratégique a permis de débattre et de décider ensemble de nos positionnements. C'est le cas, par exemple, pour notre engagement au sein d'Envirobat, dont nous avons souhaité rester membre du Conseil d'administration mais démissionner du Bureau, lorsque son organisation ne correspondait pas à nos attentes. Nos échanges ont aussi été riches sur l'évolution des EIE et plus particulièrement ceux portés par cinq CAUE d'Occitanie. Alertés par Alain Couzinié, nous avons engagé des démarches auprès de la Région pour rencontrer la Vice-Présidente, en charge de la transition énergétique afin d'affirmer l'importance d'une approche transversale associant énergie, architecture et usages dans la conduite de la transition énergétique.

Ouvrir des perspectives de partenariat

Nous avons rencontré la Présidente de la toute nouvelle Agence régionale de la biodiversité, en s'appuyant sur les expériences conduites en 2017 par plusieurs CAUE avec la FNCAUE et ses partenaires.

Nous avons aussi signé une charte pour la formation continue des architectes avec la DRAC, le CROA et les Écoles d'architecture, ce qui doit nous positionner en relai efficace pour tisser des liens entre la profession et les collectivités. Ce partenariat avec les Ecoles d'architecture, nous avons souhaité le renforcer en cosignant un courrier au DRAC affirmant notre volonté de conventionner et en soutenant la candidature de la chaire partenariale « Patrimoines, Territoires, Environnement » portée par l'ENSA de Toulouse.

Renforcer les liens entre les équipes des CAUE d'Occitanie

2019 est l'année de la mise en ligne de notre site Internet mutualisé qui réussit à présenter les CAUE d'Occitanie tout en valorisant la spécificité de chacun. C'est aussi un outil au service des équipes car il regroupe les ressources produites et propose une plateforme d'échanges en cours de renouvellement.

Le CAUE de l'Aveyron nous a accueilli à Millau pour l'Assemblée générale annuelle et les premières journées régionales des équipes se sont déroulées, à Lectoure, avec une remarquable organisation du CAUE du Gers. Ces moments de rencontres conviviales sont essentiels pour mieux se connaître et porter nos engagements collectivement. Mais je n'oublie pas que notre union régionale regroupe 11 CAUE sur 13 en Occitanie. Une rencontre en juillet 2019 avec la Présidente du CAUE de l'Hérault et une autre en juin 2020 avec la Présidente du CAUE des Pyrénées-Orientales laissent présager, je l'espère, un réseau régional renforcé.

Une démarche vers « Le CAUE de l'après »

La crise sanitaire a questionné nos modes de vie, nos sociétés et nos institutions, à différentes échelles, du planétaire à l'intime. L'après crise, au cœur des contradictions entre les tenants d'une remise à plat pour « Le monde d'après » et les tenants d'une reprise rapide « Comme avant », ouvre de larges et complexes perspectives pour la suite.

Si des inquiétudes justifiées sont dans les têtes de tous les CAUE à cause de la baisse probable de leurs ressources en 2021 et 2022, ils ont engagé pendant le confinement une réflexion ouverte, animée par leur Fédération sur « Le CAUE de l'après ». Il me semble important d'élargir ces échanges à toutes les composantes des CAUE et à toutes les échelles de notre réseau.

L'union régionale des CAUE d'Occitanie

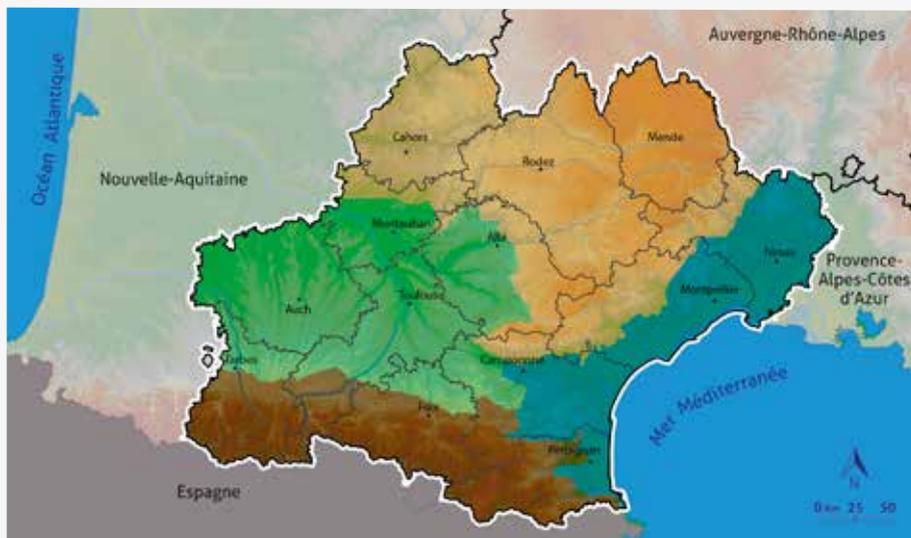
...en quelques mots-clés, chiffres et dates

L'Occitanie, un territoire

Superficie : 72 724 km², plus grande que l'Irlande

Population : 5 845 102 hab. (2017), densité : 80 hab./km²

13 départements, 30 PETER, 164 EPCI et 4 454 communes



Les grands ensembles géographiques d'Occitanie¹

| | | | |
|--|-------------------------------------|---|--------------------------------------|
|  | Monts et plateaux du Massif central |  | Plaines et collines du Midi-Pyrénéen |
|  | Montagnes et vallées pyrénéennes |  | Côtes et bordures méditerranéennes |

L'union régionale, un réseau et une association

Les CAUE assurent une mission d'intérêt public de promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental.

13 CAUE sont présents en Occitanie. 11 CAUE sont réunis en union régionale.

- **Un réseau de compétences** : 110 salariés
- **Une équipe d'animation et de coordination** : 3 personnes
- **Un site internet** : www.les-caue-occitanie.fr
- **Environ 40 réunions dans le cadre de l'union régionale en 2019**
- **Un budget de 331 952 euros** dont 90 427 euros de cotisations statutaires (27%)

Quelques dates clés en 2019



L'union régionale des CAUE d'Occitanie

Missions

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, institués par la Loi sur l'Architecture de 1977, ont pour but de développer la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales.

La création le 1er janvier 2016 de la région Occitanie, a conduit dès 2015 les deux unions régionales des CAUE Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées à se rapprocher. Le 22 septembre 2017, au Monastier, commune de Bourgs-sur-Colagne (Lozère), en assemblée générale constitutive, l'union régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Occitanie fut constituée.

L'union régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Occitanie, dénommée **Les CAUE d'Occitanie**, a pour principales finalités de valoriser le travail des CAUE, de favoriser leur mutualisation autour de projets communs, de coordonner les CAUE membres qui accompagnent les politiques publiques régionales, nationales et européennes dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Elle a pour objet notamment :

- **La coordination et la valorisation du réseau territorial** de compétences et de partenariats développé par les CAUE sur la région,
- **La représentation et la promotion des CAUE** auprès des institutions, collectivités et acteurs régionaux, nationaux, européens,
- **La conduite ou la coordination d'actions et d'opérations** spécifiques d'intérêt régional, sur des zones géographiques intéressant plusieurs départements,
- **L'aide aux contacts avec tout organisme** pouvant intéresser les CAUE dans le cadre de leurs missions,
- **La formation des personnels et l'organisation d'échanges techniques** entre les CAUE ou avec toute personne ayant une activité dans les domaines des professions concernées par les CAUE,
- **La gestion des financements régionaux, nationaux ou européens** pour l'accomplissement des missions citées ci-dessus.

Activité 2019



La reconquête des friches urbaines et industrielles

Accueillir plus de 40 000 habitants par an sur le territoire régional tout en limitant l'étalement urbain et l'artificialisation des espaces naturels et agricoles, est un des enjeux majeurs du **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**.

Dans cette perspective, un appel à manifestation d'intérêt « Reconquête des friches en Occitanie » a été officiellement lancé lors d'une journée régionale le 27 mars 2018.

31 candidatures réparties sur 12 départements

En 2019, 31 candidatures de communes ou d'intercommunalités se sont ajoutées aux 35 candidatures étudiées en 2018. La typologie des friches à majorité industrielle est, pour le reste, variée : agroalimentaires, viticoles, commerciales, hospitalières, ferroviaires, militaires, touristiques.

Les projets de reconversion ou de réaffectation sont très divers : activités tertiaires, habitat, commerce, équipements culturels ou touristiques, énergies renouvelables... Dans certains cas les projets de valorisation ne sont pas définis et les accompagnements sollicités concernent principalement

une aide technique et financière sur les études de programmation, qui traduit un besoin d'accompagnement en amont des projets pour définir les usages potentiels des sites.

Une démarche expérimentale et partenariale

Les CAUE d'Occitanie ont décidé de rejoindre cette **démarche expérimentale et partenariale** avec la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, la DREAL, l'ADEME, la Banque des Territoires, l'EPF d'Occitanie, le BRGM, l'Agence d'Urbanisme Catalane, l'Agence d'Urbanisme Toulouse Aire métropolitaine et l'Agence d'Urbanisme des régions nîmoise et alésienne.

La contribution des CAUE d'Occitanie est à la fois :

- **Régionale** : participation au comité régional de sélection (4 réunions en 2019), répartition des candidatures auprès des CAUE avec une trame d'analyse, compilation des recommandations formulées par les CAUE et synthèse, coordination et lien avec le comité régional pour le suivi des lauréats par les CAUE ;

- **Locale** : diffusion ciblée de la démarche auprès des communes et des intercommunalités, dans certains cas aides auprès des communes pour leur candidature, examen des candidatures et recommandations, suivi et accompagnement des lauréats dans la conduite de leur projet et lien avec le comité technique locale.

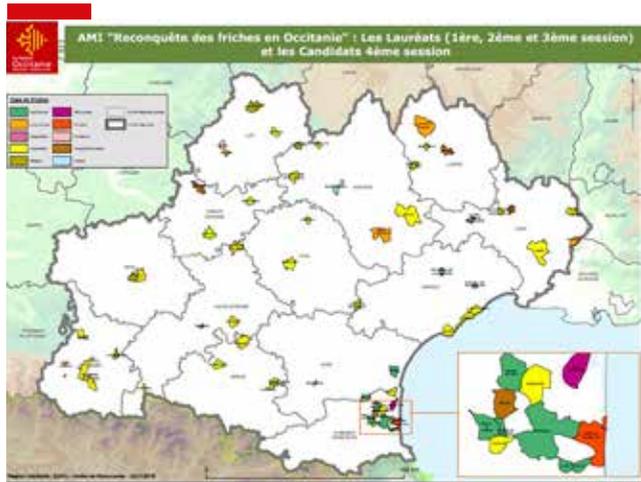


Projet urbanistique et/ou économique

- Régénérer les aulx aux bâtiments afin de pouvoir envisager des divisions (ou des usages différents)
- Créer un espace ouvert permettant de créer une vie sociale dans cette nouvelle ZA
- Organiser les possibilités de nouveaux fonciers
- Garantir la mutation du bâti existant pour répondre aux usages et attentes d'aujourd'hui tout en tenant compte de l'histoire locale et l'ancien bâti.

Face au succès de la démarche, un dispositif d'intervention renforcé est en préparation dans le cadre du plan d'actions régional sur le foncier.

Un exemple de lauréat de la session novembre 2019 de l'appel à manifestation d'intérêt « Reconquête des friches en Occitanie » : le site de la gare de Banassac-Canilhac (Lozère) - Sources : dossier de candidature de la commune.



Au total depuis son lancement en 2018, les 50 lauréats de l'appel à manifestation « Reconquête des friches » sont répartis sur l'ensemble des départements de la Région - Sources : Région/DAFU-2019.

Conduire et coordonner

L'aménagement des bourgs-centres

La qualité du cadre de vie dans les bourgs, la valorisation de leur centre pour éviter la consommation d'espaces agricoles et naturels, leur relation au territoire environnant sont des questions au centre des préoccupations des CAUE dans leur mission d'accompagnement des collectivités.

Les CAUE d'Occitanie ont ainsi proposé d'accompagner la **politique de développement et de valorisation des Bourgs-Centres Occitanie** conduite par la Région en articulant plusieurs niveaux d'intervention :

- **Local** par l'accompagnement de chacun des CAUE auprès des communes et intercommunalités candidates à la démarche : rédaction de notes d'enjeu, contributions au comité de pilotage et à la rédaction de cahiers des charges, suivi des études stratégiques, aide à la rédaction du contrat Bourg-Centre et accompagnement des collectivités pour la mise en œuvre des actions ;
- **Départemental** avec la participation des CAUE, dans certains départements, à des instances de coordination et de suivi avec le Département, la DDT(M), les PETR, les PNR ;
- **Régional** avec des échanges, une coordination et un suivi collectif dans le cadre de l'union régionale.

Coordonner les actions conduites par les CAUE

Un groupe de suivi « Bourgs-Centres Occitanie » composé de Chargé-e-s de mission CAUE, animé par l'union régionale et associant les services de la Région, permet :

- de faire un point régulier sur l'avancement de la démarche Bourg-Centre département par département, en abordant les éventuels problèmes rencontrés en identifiant les bonnes pratiques et en formulant des pistes d'amélioration ;
- de préciser ensemble le niveau d'implication des CAUE à chaque étape de la démarche Bourg-Centre : candidature, lancement de la démarche, définition de la stratégie, contractualisation ;
- d'anticiper sur les étapes suivantes et plus particulièrement sur les modalités d'accompagnement de la mise en œuvre des actions prévues dans les contrats Bourgs-Centres.

Echanger ses pratiques sur le terrain

En complément des échanges en salle, **des ateliers sur le terrain** sont animés pour partager les pratiques de chacun. Organisés par le CAUE du département concerné et l'union régionale en étroite liaison avec la municipalité qui accueille, ils associent les services de la Région, les CAUE d'Occitanie ainsi que les acteurs départementaux et locaux. Ces ateliers permettent, autour de

cas concrets de développer **le travail en réseau et d'expérimenter la démarche** sur différents bourgs. Le choix des sites est à la fois représentatif de la diversité des territoires régionaux et de la typologie des Bourgs-Centres.

En juillet 2019 un atelier qui a rassemblé 35 participants, s'est tenu à **Lauzerte (82)**, bourg d'environ 1 500 habitants signataire du contrat collectif « Bourgs-Centres », porté par la Communauté de communes du Pays de Serres en Quercy. Elle en est la commune la plus peuplée, possède le seul collège du territoire et le plus grand nombre d'entreprises. Elle se situe sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle et avec le label « Plus beaux villages de France ». Lauzerte est aussi associée au contrat Grand Site Occitanie de Moissac. Pour cet atelier, les questions traitées se sont focalisées sur **l'accompagnement des différentes actions par les acteurs, une fois le contrat Bourg-Centre signé.**

Fin 2019, un atelier Bourg-Centre prévu, à Graulhet (81), a dû être reporté en raison de mouvements sociaux.



Visite de la commune en petits groupes commentée par M. Jean-Claude Giordana, Maire de Lauzerte (82).



Après la visite de terrain, atelier de travail collectif en sous-groupe avant une restitution des travaux en plénière, atelier de Lauzerte (82).

Conduire et coordonner

Le schéma régional des carrières et le paysage

La DREAL est chargée de conduire l'élaboration du schéma régional des carrières, schéma autrefois conduit à l'échelle départementale. La Direction des risques industriels (DRI) pilote la procédure avec le soutien des autres directions. Dans le domaine du paysage, la DRI a sollicité la Direction de l'aménagement qui a demandé au réseau des CAUE d'Occitanie de l'accompagner.

En lien avec la DREAL, les CAUE d'Occitanie ont accepté de contribuer à la **prise en compte du paysage dans le Schéma régional des carrières (SRC)** de deux manières :

- Soutien de la DREAL pendant **l'élaboration du SRC** et notamment pour la préparation des réunions du groupe de travail « enjeux environnementaux » qui aborde la thématique du paysage ;
- Réalisation d'une plaquette de **sensibilisation** pour inscrire les projets de carrières dans leur contexte paysager.

Le paysage, une ressource et une démarche pour les projets de carrière

Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de



La carrière de Bagard (Gard), visitée par le groupe projet CAUE/DREAL, avec des représentants de GSM, de l'UNICEM et de l'agence Durand Paysage.

l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations dynamiques. La notion de paysage englobe donc à la fois des paysages d'exception qui peuvent faire l'objet de protection mais aussi les **paysages du quotidien** qui constituent le cadre de vie des populations. L'approche proposée pour le Schéma régional des carrières s'inscrit dans cette complémentarité en **identifiant les sensibilités paysagères des territoires** qui font l'objet de mesures de protection ou qui disposent d'outils de gestion, et en suscitant pour l'ensemble des carrières une démarche de projet de paysage lors des phases de conception, d'exploitation et de remise en état du site, et ce dès les étapes préliminaires

et préalables. Les CAUE d'Occitanie ont développé cet argumentaire lors des différentes réunions de travail qui ont associé de nombreux partenaires.

Les paysages de carrières d'Occitanie, des projets à construire collectivement

Pour aller plus loin et en s'inscrivant dans le cadre défini en 2018 pour la collection « Paysages d'Occitanie » éditée avec la DREAL, une nouvelle plaquette a été réalisée par un groupe projet et associant les CAUE de l'Ariège, du Gard, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot et de la Lozère ainsi que la DREAL. Le groupe s'est réuni tout au long de l'année et a organisé **une visite de sites avec l'UNICEM dans le Gard** au début de ses travaux. Des exemples de projets de carrières accompagnés par des paysagistes illustrent la plaquette grâce au soutien de la FFP Occitanie.



Les paysages de carrières d'Occitanie, des projets à construire collectivement.
Plaquette de 8 pages, tirée à 3 000 exemplaires. Diffusion prévue en 2020, aux collectivités concernées par des carrières aux professionnels et aux services de l'Etat instructeurs.

Plaquette consultable et téléchargeable sur www.les-caue-occitanie.fr

Conduire et coordonner

La promotion de l'architecture

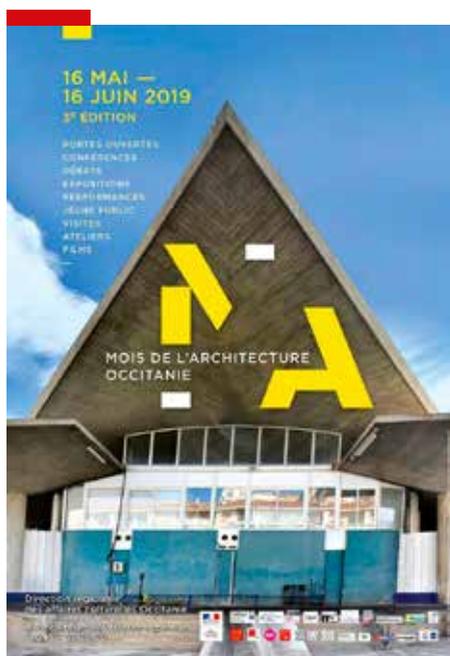
En Occitanie, deux temps forts rythment chaque année la promotion de l'architecture :

- **Le Mois de l'architecture** en Occitanie, rendez-vous régional annuel coordonné par la DRAC, s'est déroulé pour sa troisième édition du 16 mai au 16 juin 2019. Il permet à chacun de découvrir ou redécouvrir l'architecture contemporaine ;
- **Les Journées Nationales de l'Architecture (JNA)** créées en 2016 par le Ministère de la Culture ont eu lieu du 18 au 20 octobre. Cette année, a été plus particulièrement mise à l'honneur, l'adaptation aux usages contemporains de bâtiments ou de sites existants.

Pour ces manifestations, afin de valoriser les actions des CAUE l'union régionale a soutenu :

- Le développement d'une programmation par l'ensemble des CAUE d'Occitanie. En 2019, plusieurs CAUE ont rejoint la programmation. Ainsi **dix CAUE ont participé à la programmation des JNA en 2019**, contre six en 2018.
- Une communication des CAUE sur l'Agenda du ministère de la Culture et la lisibilité de l'évènement dans l'agenda régional papier et numérique (aide à la sélection de contenus textuels et visuels...).

- Une coordination éditoriale avec le CROA en appui de la DRAC pour la conception du premier **programme des JNA** à l'échelle de l'Occitanie : recueil et rédaction des contenus, sélection des visuels, relecture...



Affiche du Mois de l'architecture en Occitanie 2019 - Source DRAC Occitanie.

La sensibilisation des jeunes publics

Faciliter avec le paysage, des approches éducatives transversales

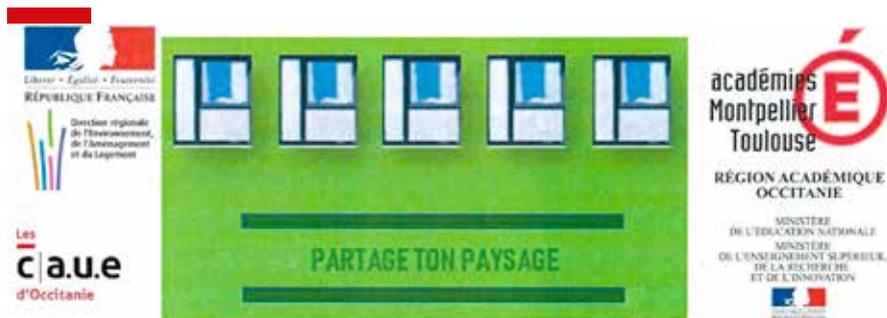
En 2019, les deux Rectorats d'académie de Montpellier et de Toulouse, la DREAL, la DRAC et les CAUE d'Occitanie ont proposé aux écoles et collèges d'Occitanie un appel à projet intitulé « Partage ton paysage » qui s'est appuyé sur le questionnaire de la DREAL « Dire ton paysage ». Ce projet pédagogique vise à **développer des compétences et des connaissances** appuyées aux programmes, à susciter des rencontres avec des lieux et des professionnels et à restituer ces travaux dans une production numérique.

Fin 2019, **10 établissements se sont déclarés candidats**. A leur demande, ils font l'objet d'un appui ou d'un **accompagnement du CAUE** de leur département

Soutenir la découverte du patrimoine par les jeunes publics

Sur l'initiative des CAUE d'Ile de France et proposé par la FNCAUE avec le soutien du ministère de la Culture et du ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, la veille des Journées européennes du Patrimoine, les CAUE proposent aux élèves avec leurs enseignants, de la maternelle au lycée, un **programme d'activités gratuites** et adaptées aux jeunes publics.

En lien avec la FNCAUE, l'union régionale a facilité auprès des CAUE d'Occitanie l'organisation de manifestations et l'usage des outils mutualisés nationalement et mis à disposition. **Six CAUE se sont ainsi engagés dans la démarche en 2019**. Les Enfants du Patrimoine ont été relayés auprès de la DRAC et des Rectorats de Toulouse et de Montpellier.



Partage ton paysage, un appel à projet pédagogique multi partenarial.

Conduire et coordonner

La valorisation du patrimoine

Diffusion de l'exposition 40 ans/40 bâtiments en Occitanie

L'exposition *40 ans/40 bâtiments – Histoire(s) d'Archi(s) en Occitanie* a été conçue en 2017 à l'occasion des 40 ans de la Loi sur l'architecture.

En 2019, l'équipe régionale a suivi et coordonné la diffusion de la programmation sur **6 périodes et 5 départements** :

- Lycée Foch, de Montpellier (34), en janvier ;
- Mairie de Ramonville (31), en mars ;
- Hôtel de Région Occitanie, site Capdeville à Montpellier (34), en mars à l'occasion de la journée régionale Qualité Construction et d'avril à mai ;
- Jardin public de la Passejade, à Foix (09), en mai ;
- Hôtel du Département, à Montauban (82), en octobre ;
- Place des Cordeliers, à Albi (81), en octobre.



Exposition Place des Cordeliers à Albi (Tarn) à l'occasion des Journées Nationales de l'Architecture.

Exposition consultable sur www.les-caue-occitanie.fr et **disponible en prêt gratuit**.

Réflexion préalable à la réalisation de fiche conseil Centre ancien

Depuis plusieurs années, le CAUE de l'Aude souhaite adapter au contexte audois les fiches conseils réalisées par le CAUE des Bouches-du-Rhône. La DRAC intéressée par le projet, a proposé qu'une réflexion soit initiée pour étudier la faisabilité de tels supports à l'échelle régionale et **déclinable en fonction des spécificités de chaque territoire**. Une première réunion s'est tenue fin 2019 avec les CAUE volontaires pour échanger sur les finalités et identifier les ressources existantes.

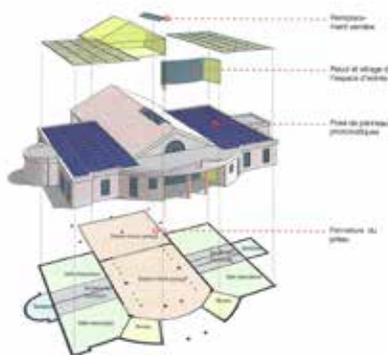
La transition énergétique dans les bâtiments

Promouvoir les simulations thermiques dynamiques (STD) comme outil d'aide à la décision dans les projets de rénovation

L'union régionale a conduit de 2016 à 2018 un programme de recherche-action « Bâti du XXème siècle : stratégies pour une rénovation adaptée en Occitanie en faveur d'une qualité architecturale, d'usage et d'une performance énergétique ». Les supports produits (publication autour de 18 bâtiments et leurs scénarios de rénovation, sélection de ressources valorisant des exemples de réhabilitations, expérimentation de simulations thermiques dynamiques sur 4 bâtiments) sont animés localement par les CAUE.

Les **simulations thermiques dynamiques**, outils de modélisation, peuvent s'avérer particulièrement utiles pour la **prise de décision dans les projets de rénovation** car elles permettent de tester différents scénarios d'aménagement. Elles restent cependant difficiles à exploiter pour les maîtres d'ouvrage non-initiés. Les CAUE ont donc souhaité poursuivre l'appropriation, l'animation et la diffusion de contenus autour du rôle que peut jouer cet outil notamment pour aborder les **questions de surchauffe d'été**.

Un groupe projet, associant plusieurs CAUE et l'ADEME, a donc engagé la programmation d'un support **synthétique et pédagogique autour de trois axes** : l'enjeu de la rénovation, les apports de la simulation thermique dynamique pour ce type de projet, les différents acteurs et leur rôle dans un projet de rénovation.



Extrait de la publication Bâti du XXème siècle, création d'un tiers lieu dans une école communale 1975/2000.

Publication consultable et téléchargeable sur www.les-caue-occitanie.fr

Représenter, promouvoir et valoriser

Acteurs et démarches paysagères

En juin 2018, une convention cadre de partenariat pour l'animation du **Réseau Paysage Occitanie** a été signée entre la DREAL, l'Université Toulouse Jean Jaurès, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse et les CAUE d'Occitanie. Elle précise la stratégie commune pour **une politique régionale des paysages**, le rôle des différents partenaires et les modalités de mise en œuvre.

Copiloté par la DREAL et les CAUE d'Occitanie, le Réseau Paysage Occitanie est ouvert aux acteurs qui œuvrent à l'aménagement du territoire par la **protection, la gestion et la mise en valeur des paysages**. Trois axes structurent les activités :

- **Valoriser** et développer la **connaissance des paysages** d'Occitanie et assurer sa diffusion ;
- **Accompagner les territoires** pour faciliter la prise en compte du paysage dans l'aménagement ;
- **Renforcer les compétences** en matière de paysage et valoriser les initiatives locales de développement de formation.

Les actions du Réseau Paysage Occitanie sont préparées et mises en œuvre dans le cadre d'un comité d'animation. **Réuni 6 fois en 2019**, il regroupe les signataires de la convention cadre.

L'équipe régionale est chargée d'en réaliser les comptes rendus.

En 2019, les CAUE d'Occitanie ont également contribué à l'organisation de trois journées d'animation :

- Sur les **Observatoires photographiques du paysage**, le 22 janvier, au CVRH de Toulouse, à partir d'échanges en lien avec les grands itinéraires patrimoniaux d'Occitanie ;
- Autour **des paysages**, des trames vertes et bleues et **des mobilités douces** sur les franges de l'agglomération toulousaine, le 6 juin, un itinéraire pour arpenter, analyser et échanger à partir du territoire de la métropole toulousaine, entre les gares Colomiers et Brax (31) ;
- **Nouvelles pratiques agricoles** et le paysage dans le Savès gersois, présentées tout au long d'un parcours, entre Auradé et Simorre (32), proposé par le CAUE du Gers, le 10 octobre.

Enfin, les CAUE d'Occitanie contribuent régulièrement à la lettre trimestrielle « Paysage-Info », éditée par la DREAL.



Visite commentée de parcelles en agroforesterie dans une exploitation en agriculture biologique à Noilhan (Gers).



Les chemins de la métropole toulousaine, un parcours à pied entre la gare de Colomiers et la gare de Brax avec plusieurs haltes commentées.

Le paysage, une ressource pour des territoires attractifs et dynamiques

Le 7 novembre 2019, le Cerema et le CNFPT de Toulouse ont organisé une journée technique de formation et de sensibilisation à l'attention des agents de l'Etat et des collectivités territoriales, en lien avec le Réseau Paysage Occitanie. Cette journée a rassemblé une centaine de participants.

Différentes expériences présentées par des élus et des techniciens, ont montré en quoi le paysage peut constituer une ressource pour renforcer l'attractivité et le dynamisme des territoires.

Après une présentation rapide des outils du paysage (atlas, plans observatoires...), trois problématiques étaient abordées :

- Le paysage pour définir une stratégie territoriale partagée ;
- Le paysage comme ressource économique d'un territoire ;
- Le paysage, bien commun au bénéfice du lien social.

L'union régionale en lien avec les CAUE s'est mobilisée tout au long de l'année 2019 pour la préparation de cette journée.

Représenter, promouvoir et valoriser

Démarches et dispositifs en faveur de l'aménagement durable des territoires

Plusieurs CAUE et l'équipe régionale se sont mobilisés afin de représenter le réseau des CAUE d'Occitanie dans le cadre de démarches régionales relatives à l'aménagement du territoire :

- **SRADDET Occitanie 2040** : contribution lors des ateliers de la plénière de restitution du groupe de travail SRADDET, instance de concertation rassemblant les SCoT, les EPCI, les PNR, les Départements, la DREAL, les DDT(M) et les Agences d'urbanisme et ultime rendez-vous avant l'arrêt du projet Occitanie 2040 par la Région ;
- **Club PLUi Occitanie** : représenté par le CAUE de Haute-Garonne, les CAUE d'Occitanie ont contribué à l'organisation d'une journée « PLUi et commerces », organisée par la DREAL, à Carcassonne, début 2019 ;
- **Assemblée des territoires** : les CAUE d'Occitanie ont contribué à la préparation et ont été nombreux à participer à la séance de l'Assemblée des territoires, à l'Isle-Jourdain, fin 2019 sur les problématiques transversales des Bourgs-Centres et du rééquilibrage territorial ;
- **7ème campagne de labellisation Écoquartier** : participation des CAUE de la Haute-Garonne et de l'Aude ainsi que l'équipe régionale aux évaluations et aux commissions régionales ;

- **Stratégie foncière régionale** : représentation des CAUE d'Occitanie lors d'un séminaire à l'Hôtel de Région.

Candidatures Écoquartier Occitanie 2019

Label étape 2 (chantier)

- Renouvellement urbain de l'Île de Thau, à Sète (34) ;
- ZAC Laubis, à Seilh (31) ;
- Projet de Pech des Possibles, à Luc-sur-Aude (11).



Le Pech des Possibles à Luc-sur-Aude, un projet accompagné par le CAUE de l'Aude (11).

Acteurs et partenaires en faveur de la biodiversité

Comme l’a rappelé Michel Cornuet, Vice-président de l’union régionale, aux journées des équipes, l’érosion de la biodiversité concerne totalement les missions des CAUE. Les CAUE d’Occitanie se sont donc impliqués dans la mise en place de la gouvernance et de la programmation régionale autour des enjeux de biodiversité :

- **Comité régional biodiversité** : conformément à l’arrêté préfectoral du 6 novembre 2017, l’union régionale en est membre (représentée par Philippe Labaume et Agnès Legendre) et a donc participé aux différents travaux : avis sur l’avant-projet du document stratégique de façade Méditerranée, suivi de l’**élaboration du SRADDET Occitanie 2040**, contributions à la définition de la stratégie régionale

pour la biodiversité d’Occitanie (groupe de travail technique et journées de concertation) ;

- **Agence Régionale de la Biodiversité** : rencontre entre les Présidentes de l’ARB et de l’union régionale en début d’année permettant de tracer des perspectives de partenariat. L’union régionale est membre du comité d’orientation, organe de l’ARB, consulté sur les questions touchant aux orientations stratégiques de l’activité de l’établissement public de coopération environnementale. Dans ce sens la démarche de reconnaissance des **Territoires Engagés pour la Nature (TEN)** a été relayée auprès des CAUE.

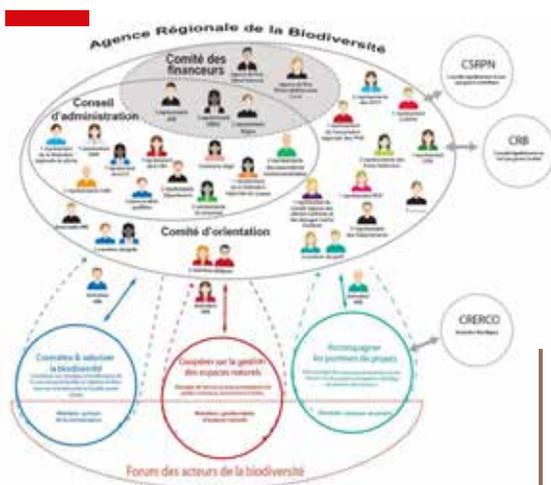


Schéma de gouvernance de l’Agence Régionale de Biodiversité Occitanie - Source ARB Occitanie

Représenter, promouvoir et valoriser

Acteurs du cadre de vie et du tourisme

- **Le Label national Villes et Villages Fleuris** récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration du cadre de vie. En Occitanie, 244 communes sont labellisées de 1 à 4 fleurs. Face à l'étendue géographique de la région et au nombre croissant de communes sollicitant le Comité régional du Tourisme (CRT), celui-ci a proposé de consacrer l'année 2019 à la **construction d'un dispositif adapté au nouveau contexte**, en concertation avec les départements et les partenaires régionaux. Le CRT a invité les CAUE d'Occitanie à formuler des propositions d'organisation lors de deux réunions de travail. Les échanges se poursuivront en 2020.
- Au terme de deux appels à projets lancés par la Région, **40 territoires ont intégré le dispositif « Grands Sites Occitanie / Sud de France »**, dont l'objectif est de promouvoir les **sites patrimoniaux, culturels, naturels et historiques** de la région ainsi que de renforcer leur attractivité touristique. Axe essentiel du protocole d'accord conclu entre la Région et Les CAUE d'Occitanie, chaque **CAUE a accompagné dans son département les dynamiques locales**. Une réunion organisée par l'union régionale et associant les CAUE et la Direction du tourisme et du thermalisme de la Région a permis une information commune et de faire le point sur l'avancement de chacun des Grands Sites Occitanie.



Carte des 40 Grands Sites Occitanie - Sud de France - Source CRT.

Acteurs de l'architecture et du patrimoine

En 2019, une série de rencontres ont permis de représenter les CAUE d'Occitanie auprès des **acteurs de l'architecture et du patrimoine**.

- **Écoles Nationales Supérieures d'Architecture (ENSA) de Toulouse et de Montpellier** : courrier envoyé au DRAC affichant la volonté de renforcer le partenariat entre les CAUE d'Occitanie et les deux ENSA, aide à la préparation de la manifestation « **Toca Tierra** » organisée par l'ENSAT avec la contribution des CAUE du Gers et du Tarn, et enfin engagement de contribution à la chaire partenariale « Patrimoines, territoires, environnement » ;
- **Pôle de formation continue Occitanie** : en mai, signature de la charte constitutive avec la DRAC, le CROA et les deux ENSA de Toulouse et de Montpellier. Participation à trois réunions du comité de pilotage du pôle pour définir les **priorités de formation des architectes d'Occitanie**, repérer les formations existantes et préparer un appel à référencement auprès des organismes de formation ;
- **Région-Direction de la Culture et du Patrimoine** : participation au comité de suivi de l'étude des retombées économiques et sociales des activités liées au patrimoine en

Occitanie, à l'Hôtel de Région de Montpellier ;

- **Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA)** : animation d'un stand avec d'autres partenaires aux des Rendez-Vous de l'Architecture au Palais des Congrès de La Grande-Motte, en juin 2019 et à la Médiathèque de Toulouse, en novembre 2019.



Les Rendez-vous de l'Architecture organisés par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes d'Occitanie

Dispositifs et partenaires autour de l'architecture et de la construction durable

L'union régionale a contribué à la valorisation de l'expertise architecturale et patrimoniale des CAUE et à la structuration des réseaux régionaux d'acteurs de l'architecture et de la construction.

- **Envirobot Occitanie**, est une association qui anime un réseau régional de professionnels de la construction, de la rénovation, de l'aménagement et de l'exploitation durable des bâtiments. Elle a pour but de **contribuer à réduire l'impact environnemental des bâtiments et des aménagements en Occitanie**. Depuis 2018, l'union régionale est adhérente et membre du Conseil d'administration, représentée par Michel Cornuet, titulaire et Philippe Labaume, suppléant. Dans ce cadre, ils ont participé aux différentes **réunions statutaires**, aux réflexions sur le fonctionnement de l'équipe de salariés et au **groupe de travail « Stratégie »**. Ce dernier s'est réuni une dizaine de fois et a permis de décliner une stratégie d'intervention pour les années à venir.

Parallèlement les CAUE ont participé aux différentes actions déployées par Envirobot : démarche de qualification **Bâtiments Durables Occitanie (BDO)**, réflexion autour de la démarche de qualification **Quartiers Durables Occitanie (QDO)**, jury régional de la cinquième session du Off du Développement Durable, manifestations diverses (17-vin, Apéro-réno...).

- **Agence Régionale Energie Climat (AREC) Occitanie**, est chargée par la Région de la mise en place du **Service Public Intégré de Rénovation Énergétique (SPIRE)** qui en lien avec le programme national de Service d'Accompagnement de la Rénovation Énergétique (SARE). Elle met à disposition des habitants d'Occitanie une offre globale de services pour effectuer leurs travaux de **rénovation énergétique des logements**, intégrant notamment les conseils des Espaces Info Énergie (EIE). Des échanges ont eu lieu avec les porteurs de ces programmes à la demande des cinq CAUE d'Occitanie qui portent des EIE.

- **Plan Bâtiments Durable Occitanie**, vise à décliner le **Plan national en lien avec la stratégie REPOS** (Région à Energie Positive) du Conseil régional Occitanie afin de lancer une dynamique d'engagements d'acteurs publics et privés ;
- **Forum EnerGaïa, dédié aux énergies renouvelables**, le CAUE de l'Aude avec l'ADEME sont intervenus, en décembre, à Montpellier, à la table ronde « Comment concilier rénovation basse consommation et confort d'été ? », à partir de la publication « Bâti du XX^{ème} siècle, stratégie pour une rénovation adaptée en Occitanie ».



Participation des CAUE d'Occitanie, représentés par les CAUE de Haute-Garonne et du Gers, au jury régional de la 5ème session du Off du développement Durable dont la finalité est de « donner de la lisibilité à des projets pionniers, d'avant-garde, frugaux, qui ont mis en œuvre avec une forte ambition les solutions architecturales, techniques ou d'usage anticipant le contexte futur : climat, énergie, ressources, modes de vivre ».

Formation des équipes

En application de l'article 2 des statuts, l'objet portant sur la formation des personnels des CAUE et en vue de répondre aux attentes du réseau, les CAUE d'Occitanie ont conduit deux projets de façon concomitante visant à :

- **Devenir organisme de formation**, référencé Datadock et en déclarant son activité en qualité de prestataire de formation auprès de la DIRECCTE.
- **Concevoir et monter une 1^{ère} action de formation.**

Pour leurs déploiements, un dispositif de fonctionnement s'est mis en place, du fait de la mise en commun des connaissances et des activités apportées par chacun. La démarche collective s'est appuyée sur trois groupes de travail spécifiques :

- **Groupe de suivi Formation Interne (GSFI)**, en charge d'apporter un appui méthodologique et de surveillance. Il a permis de décliner les règles applicables (méthodologie, outils et indicateurs) et de réaliser à partir d'un benchmark, les 1^{ères} preuves Datadock.
- **Groupe projet Formation Interne (GPFI)**, constitué de manière ad hoc selon la thématique visée, en charge de produire une réflexion en termes de besoins et d'objectifs. La 1^{ère} phase a été de consolider une fiche projet de l'action de

formation « Estimation des coûts des projets des ouvrages de bâtiments, en particulier des opérations de construction ou de réhabilitation d'équipements publics, dans le domaine socio-culturel, administratif et scolaire ».

La seconde phase a été la rédaction d'un cahier des charges ainsi que le recensement d'éventuels intervenant-e-s. Pour finir, un **appel à consultation** a été lancé à l'aide du cahier des charges, via notamment une publication sur notre site Internet.

- **Comité technique**, en charge d'analyser les propositions des intervenant-e-s, en fonction des critères hiérarchisés et du classement qui en résulte pour sélectionner le meilleur compromis technico-économique, dans le respect du guide d'achat en application à l'union régionale. Trois prestataires ont répondu et deux ont été retenus.

Rencontres régionales des équipes des CAUE d'Occitanie

Premières journées à l'échelle de l'Occitanie depuis la constitution officielle de l'union régionale en septembre 2017, elles permettent de **renforcer les liens et de coopération au sein du réseau régional des CAUE**, en complément des groupes de projet.

Organisées par le CAUE du Gers, avec le soutien de l'équipe régionale, elles se sont déroulées les 12 et 13 septembre derniers, à Lectoure et en Lomagne Gersoise, et ont **accueilli 60 participants** autour de cinq temps forts :

- Zoom sur le rôle des CAUE, dans et pour la biodiversité, présenté par Michel Cornuet,
- Échanges sur les nouvelles pratiques professionnelles et restitution synthétique en plénière des **quatre ateliers**,
- Découverte des spécificités culturelles et patrimoniales de Lectoure,
- Présentation du territoire et des programmes portés par la Communauté de communes de la Lomagne gersoise et **visite d'aménagements** en cours à Fleurance,
- Échanges conviviaux autour d'un buffet des terroirs d'Occitanie.

A cette occasion, une nouvelle édition du **trombinoscope** a permis de découvrir l'ensemble des équipes de chaque CAUE.

Des pistes pour poursuivre le travail en réseau

L'idée de ces ateliers axés sur les nouvelles pratiques professionnelles était de permettre aux participants un **temps d'écoute, d'observation, d'analyse, de réflexion et de projection**, selon quatre thèmes : Concertation et participation des habitants / Visites et ateliers avec les élus / Animation et sensibilisation des jeunes publics / Gestion et administration des CAUE.

La restitution en plénière et les comptes-rendus ont concrétisé ces échanges qui ont été partagés via une **newsletter interne aux CAUE d'Occitanie** ainsi qu'examinés en Comité stratégique.



Rassemblement avant de partir à la découverte de l'histoire et du patrimoine de Lectoure au travers d'un jeu de piste, organisé en partenariat avec l'Office du tourisme et l'équipe du CAUE du Gers.

Organiser

Une gouvernance transversale

Pour conduire l'ensemble de ses projets, l'union régionale des CAUE d'Occitanie a enrichi sa gouvernance d'une **organisation transversale**.

Constitution d'un comité stratégique

Le Comité stratégique rassemble les Président-e-s, Directeur-trice-s, et l'équipe régionale. Il est chargé de proposer et d'entretenir une **réflexion sur la stratégie** de l'union régionale, de maintenir une **concertation** pour examiner l'opportunité des choix stratégiques envisagés, de déterminer les projets en validant les engagements pris conjointement afin de **faire émerger une vision commune** entre politique et technique. Ces orientations sont ensuite examinées et validées en Conseil d'administration. Il assure également le lien avec la FNCAUE (Conseil d'administration et Conférence Technique Permanente).

Des équipes pluridisciplinaires et inter-territoires

Au niveau opérationnel, les actions, programmes et projets ont été suivis en 2019 par la **réunion de Direction** qui aide à la prise de décisions stratégiques, facilite les échanges pour construire des projets, des positionnements et

des partenariats communs. Elle met en œuvre techniquement les actions, selon des modalités de co-construction.

7 thématiques sont pilotées par un-e Président-e référent-e, un binôme Directeur-trice-s référent-e-s et un permanent de l'équipe régionale pour la coordination et l'animation :

- Animation et Formation internes ;
- Communication interne et externe ;
- Culture et patrimoine ;
- Paysage et biodiversité ;
- Planification - territoires et Bourgs-Centres ;
- Transition énergétique ;
- Sensibilisation des jeunes publics.

Ces thématiques sont développées au sein de 8 groupes :

- Projet Site Internet ;
- Suivi Formation Interne ;
- Projet Formation Interne Estimation des coûts bâtiments... ;
- Projet Paysages de Carrières ;
- Suivi Bourgs-centres ;
- Atelier Bourgs-Centres ;
- Projet Simulations Thermiques dynamiques et rénovation ;
- Projet Fiche conseil centre ancien.

Synthèse des réunions 2019

| | Nombre de réunions | Participations CAUE attendues | | Participations effectives | Pourcentage participation |
|--|----------------------|-------------------------------|------------------|---------------------------|---------------------------|
| | | Par réunion | Total | | |
| Comité Stratégique | 3 | 11 | 33 | 19 | 52% |
| Réunions de direction | 3 | 11 | 33 | 20 | 61% |
| Groupe projet «Site internet» | 5 7 visio | 10 10 | 50 70 | 26 49 | 52% 70% |
| Groupe de suivi «formation interne» | 3 | 2 | 6 | 4 | 66% |
| Groupe projet « formation interne : Estimation des coûts bâtiments » | 3 | 3 | 9 | 9 | 100% |
| Groupe projet « Paysages de carrières » | 7 | 6 | 42 | 29 | 69% |
| Groupe de suivi « Bourgs-centres » | 2 | 11 | 22 | 14 | 64% |
| Atelier « Bourgs-centres » | 1 | 11 | 11 | 10 | 91% |
| Groupe projet « STD et rénovation » | 3 | 6 | 18 | 16 | 89% |
| Groupe projet « Fiche conseil centre ancien » | 1 | 7 | 7 | 3 | 43% |
| TOTAL | 31 7 visio | - - | 270 70 | 174 49 | 64% 70% |

38 réunions en présentiel ou en visioconférence ont été organisées en 2019 :

- 3 réunions du Comité stratégique associant Président-e-s, Directeur-trice-s et équipe régionale et animées par la Présidente de l'union régionale ;
- 3 réunions de Direction animées par le Délégué régional ;
- 32 réunions de travail, dont 7 en visioconférence, dans le cadre d'ateliers ou de groupes projets coordonnés par l'équipe de l'union régionale.

Une équipe d'animation transversale

L'équipe régionale en lien avec les directeur-trice-s référent-e-s, met en œuvre la vision stratégique arrêtée en Conseil d'administration. Elle coordonne de façon transversale les différentes instances, anime les équipes-projets et facilite les liens avec les partenaires à l'échelle régionale.

Organiser

Une communication régionale mutualisée

Dans une perspective **de communication et de promotion**, les CAUE d'Occitanie se sont accordés sur un projet de site internet mutualisé autour de :

- **Ce qui est leur est commun** : missions d'intérêt général définies par la loi : sensibilisation, information, conseil et formation ;
- **Ce qui les singularise** : des caractéristiques territoriales (architecturales, patrimoniales, culturelles et paysagères), certaines missions spécifiques (Espaces Info-Energie, organisme de formation, centres de documentation...), des ressources et contacts (équipes, CA, coordonnées...) ;
- **Ce qu'ils souhaitent mutualiser** : ressources techniques (publications, expositions, fiches pratiques, fiches réalisations, vidéos, ...), programmation à travers un agenda et des actualités.

Une démarche de co-construction avec les dix CAUE impliqués dans le projet a permis de définir dans un cahier des charges, les finalités du site Internet www.les-caue-occitanie.fr :

- **Promouvoir** auprès des différents publics des CAUE leurs missions d'intérêt général ;
- **Valoriser** la capacité de coopération d'un réseau de compétences

(architecture, urbanisme, paysage et environnement) aux échelles locales, départementale et régionale ;

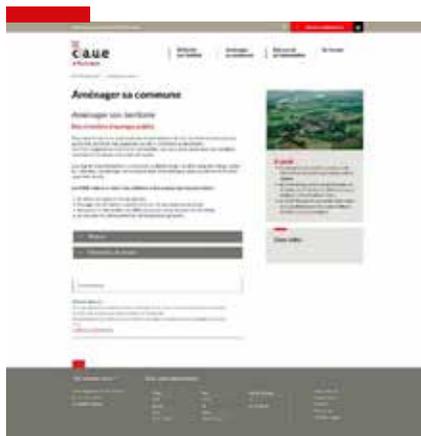
- **Illustrer la diversité et les singularités** (paysagères, architecturales, patrimoniales, culturelles) des différents territoires de l'Occitanie ;
- **Partager et mutualiser** une base de données et des ressources (expositions, fiches pratiques, conseil, réalisation, publication, vidéos...) ;
- **Concevoir un outil de consultation** et/ou d'interaction avec les publics et usagers du service.

En 2019, l'équipe régionale a coordonné :

- La conception et le développement du site www.les-caue-occitanie.fr : coordination des prestataires web et graphiques, des réunions du groupe projet associant les 10 CAUE volontaires, **accompagnement aux choix fonctionnels et graphiques**, transfert des ressources des sites www.caue-mp.fr et www.caue-lr.fr, mise en place d'une formation **au CMS Drupal**, appui des CAUE dans l'élaboration des contenus ;
- La conception d'un outil collectif **ajusté aux besoins de chaque CAUE** : libre gestion des contenus

des pages départementales, espaces et contenus communs, choix fonctionnel et éditorial d'un agenda et d'actualités ;

- La mise en ligne du site www.les-caue-occitanie.fr en mai 2019, avec l'ensemble des ajustements associés ;
- La gestion et l'ouverture **d'abonnements communs** (Calaméo, Vimeo, SendinBlue...) pour une diffusion des ressources vidéo, PDF et de mailing listes ;
- L'organisation des dossiers thématiques et l'indexation des ressources...



Espace collectif «Aménager sa commune», présentant la mission des CAUE de conseil aux collectivités et proposant des ressources.

| Consultation | 37 407 utilisateurs | |
|-----------------------|---------------------|------|
| Mode d'accès | | |
| Référencement naturel | 22 959 | 59 % |
| Accès direct URL | 8 709 | 22 % |
| Liens partenaires | 5 019 | 15 % |
| Réseaux sociaux | 1 309 | 4 % |

Fréquentation du site www.les-caue-occitanie.fr du 1er mai (date de mise en ligne) au 31 décembre 2019



Espaces de 1 116 ressources (publications, dossiers thématiques, expositions, vidéos, fiches pratiques, actions et réalisation) indexées par départements et par thématiques.

Organiser

Gestion des financements régionaux, nationaux et européens

Faciliter et accompagner l'implication des CAUE au niveau régional est une des raisons d'être de l'association. Les cadres de partenariats régionaux permettent de **diversifier les sources de financements des CAUE** qui contribuent volontairement aux actions d'intérêt régional.

Financements des CAUE dans le cadre de programmes régionaux portés par les CAUE d'Occitanie

| Financements | Cadre et modalités | 2018 | 2019 |
|------------------|--|------------------|------------------|
| Région DAFU | Protocole d'accord Région/Les CAUE d'Occitanie 2018/2021 (DAFU) : CAUE 09, 11, 12, 30, 32, 46, 48, 65, 81 et 82 | 337 000 € | 320 000 € |
| Union Européenne | Convention FEDER Midi-Pyrénées « Bâti XXème » 2016/2018 : CAUE 09, 31, 32, 46, 65 et 81 | 28 846 € | - |
| Etat DREAL | Convention cadre de partenariat pour l'animation du Réseau Paysage Occitanie 2018/2021 (DREAL) : CAUE 30 CAUE 32 | 3 016 € | 2 960 € |
| Etat DREAL | Convention pour un projet d'investissement « paysages d'Occitanie, dynamiques territoriales et culturelles » octobre 2017 (DREAL) : CAUE 09 | 2 325 € | - |
| Etat DREAL | Arrêté attributif pour l'opération « paysages d'Occitanie et Schéma Régional des Carrières » mars 2019 (DREAL) : CAUE 09 et 46 | - | 5 201 € |
| TOTAL | | 371 187 € | 328 161 € |

Fonctionnement associatif



Vie statutaire

Les instances

Les membres de l'association

L'union régionale se compose de trois catégories de membres :

- **Membres actifs** : les CAUE d'Occitanie à jour de leur cotisation. Ils sont regroupés dans le collège CAUE (11 CAUE adhérents en 2019),
- **Membres de droit** : les personnes morales, directions régionales de l'État et collectivités régionales, regroupées dans le **collège Institutions et collectivités régionales**,
- **Membres partenaires** : acteurs régionaux de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement qui, en raison de leurs compétences, activités et représentativités, sont intéressés ou susceptibles de contribuer à la réalisation de l'objet de l'union régionale. Ils sont regroupés dans le **collège Acteurs de l'AUE**.

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale est constituée du :

- **Collège des CAUE**, composé des CAUE d'Occitanie à jour de leur cotisation. Ils sont représentés par leurs président-e-s ou leurs représentants (cf. article 6), en tant que membres actifs avec voix délibérative et leurs directeur-trice-s ainsi que le-a délégué-e régional-e avec voix consultative.

- **Collège des Institutions et collectivités régionales**, composé de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, la DRAC, la DREAL et le Rectorat de la région académique Occitanie. Ses membres sont représentés par une personne physique désignée, en tant que membre de droit avec voix délibérative.
- **Collège des Acteurs de l'AUE**, composé des personnes morales suivantes : Conseil régional de l'ordre des architectes, écoles d'architecture, associations des professionnels de l'urbanisme, Maisons de l'architecture, Fédérations françaises des paysagistes, l'ADEME, métropoles... Ses membres sont représentés par une personne physique désignée, en tant que membre partenaire avec voix consultative.

Peuvent être invités, pour assister à tout ou partie de l'Assemblée générale, les membres des Conseils d'administration et les équipes de chaque CAUE ainsi que toutes personnes en raison de leurs compétences ou de leurs actions en faveur de l'union régionale.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est formé par les deux premiers collèges.

Le Bureau

L'association est présidée par Ghislaine CABESSUT et le bureau est composé de :

- Deux Vice-présidents : Michel CORNUET et Maryse GIANNACCINI,
- D'une Trésorière, Danièle VERGONNIER et son adjoint, Gérard FAUQUÉ,
- D'un Secrétaire, Alain COUZINIÉ.



Assemblée générale ordinaire, le 23 mai, à Millau (Aveyron)
Danièle Vergonnier, Ghislaine Cabessut et Philippe Labaume

La situation des mandats des administrateurs

Le Conseil d'administration du 22 septembre 2017 a élu pour une durée de six ans les membres du Bureau.

Le renouvellement des Président-e-s du collège CAUE s'effectuera dans les six mois qui suivront les élections du Conseil départemental. Après les élections, les membres du Conseil d'administration de l'union régionale continueront à siéger jusqu'à leur renouvellement officiel lors de l'Assemblée générale, même s'ils ne sont plus Président-e-s de leur CAUE.

Les réunions statutaires

En 2019, 4 réunions ont été convoquées :

- 2 Conseils d'administration (26 mars et 17 décembre) ;
- 1 Assemblée générale ordinaire (23 mai) ;
- 1 Bureau (12 novembre).

Synthèse des réunions statutaires

| | Nombre de réunions | Participations CAUE attendues | | Participations effectives | Pourcentage participation |
|---|--------------------|-------------------------------|-----------|---------------------------|---------------------------|
| | | Par réunion | Total | | |
| Assemblées générales et Conseils d'administration | 3 | 11 | 33 | 22 | 67% |
| Bureau | 1 | 6 | 6 | 2 | 33% |

Gestion interne

Sociale

L'équipe régionale

Elle est composée de trois salariés (2,87 équivalents temps plein) :

- **Philippe LABAUME**, Délégué régional,
- **Fabienne RODRIGUEZ**, Chargée de l'administration et du développement des formations internes,
- **Séverine TOULIS**, Animatrice régionale, chargée de communication.

| Répartition du temps de travail de l'équipe | |
|---|------------------|
| Coordination d'actions partenariales | 220 jours |
| Coordination des actions du réseau | 119 jours |
| Représentation et promotion des CAUE | 28 jours |
| Formation des personnels des CAUE | 24 jours |
| Gestion et administration (yc AG, CA, bureau) | 193 jours |
| TOTAL | 584 jours |

Formations suivies en 2019

- Aménager durablement son Bourg structurant : Tester les outils et comprendre les jeux d'acteurs - URBAX (2 jours), par le Délégué régional ;
- Renforcer ses compétences managériales (2 jours en présentiel et 4 heures à distance), par le Délégué régional ;

- Certificat de formation à la gestion associative, présentation écrite et orale (0,5 jour) par la Chargée de l'administration.

Mutualisation des compétences des CAUE

Pour des projets collectifs, novateurs et/ou expérimentaux, l'union régionale peut s'appuyer, ponctuellement, sur la mutualisation des moyens et des compétences des équipes des CAUE d'Occitanie, par la mise à disposition de personnels par voie de convention sans but lucratif. En 2019, **6 conventions de mise à disposition ont été engagées et ont représentées environ 32 jours de contribution.**

Contribuer aux échanges du réseau national des CAUE

L'équipe régionale a participé à différentes manifestations et groupes projet, **animés et organisés par la FNCAUE** : groupe projet Métropole, groupe projet Plateforme d'échanges CAUE, journée Ressources Humaines, journée Paritarisme, CTP élargie, forum Sensibilisation.

Elle a également échangé avec l'équipe de **l'union régionale des CAUE de Nouvelle-Aquitaine**, à Bordeaux, sur les partenariats, l'animation du réseau, les financements...

Logistique

Gestion administrative

La gestion administrative, service support de l'association, permet l'organisation et **l'optimisation des processus administratifs** avec :

- La mise en œuvre du budget approuvé en assemblée générale ;
- L'application des règles comptables, administratives et sociales propres aux associations et à la convention collective nationale des CAUE ;
- L'appui à l'organisation et au suivi des instances statutaires.

Les comptabilités, générale et analytique, sont tenues en interne. Couplées à la gestion du temps de travail de l'équipe régionale sous **LogicaueUR** (outil renouvelé en 2019), elles permettent d'**affecter les dépenses à chaque action** et d'établir les états annuels de justification communiqués aux financeurs.

La révision et le contrôle annuels de la comptabilité sont réalisés par le **cabinet Mazars**.

La mission de **commissariat aux comptes** est assurée par **M. Philippe Vintrou**.

Gestion logistique

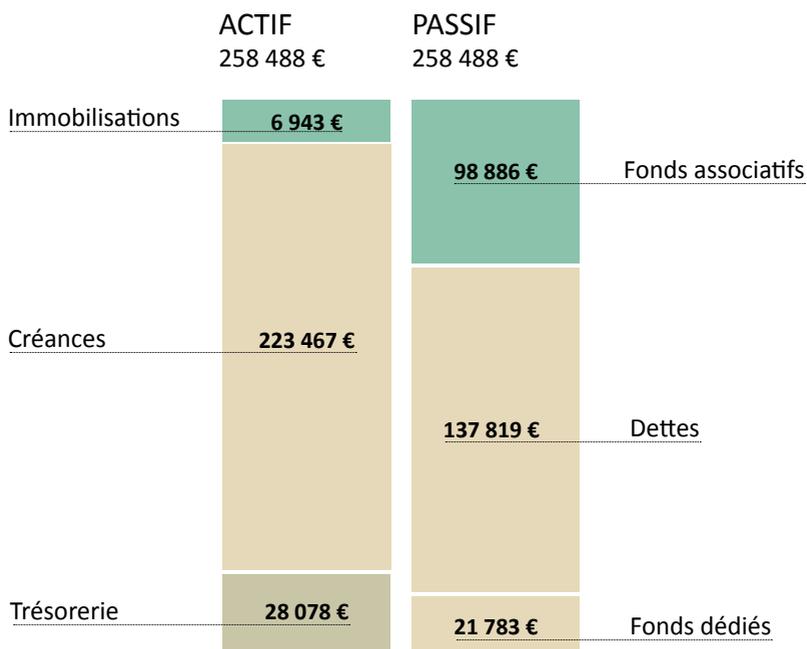
La chaîne logistique est gérée en interne et des actions écoresponsables sont engagées, visant à :

- Suivre et réduire la consommation d'énergie et d'eau,
- Réduire la diffusion sur supports papier,
- Collecter et recycler les consommables,
- Utiliser des produits biodégradables pour l'entretien de nos locaux,
- Limiter l'impact lié aux déplacements en favorisant les déplacements actifs et économes ; l'équipe régionale privilégie l'utilisation du vélo et des transports collectifs (bus, métro, train, covoiturage...). Depuis juillet 2010, l'union régionale est sociétaire de la coopérative d'autopartage Citiz. En cas de nécessité, l'équipe régionale a accès à un des véhicules Citiz.

Rapport financier

Bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2019

Bilan



Fonds de roulement
91 943 €



Besoin en fonds de
roulement
63 865 €



Trésorerie
28 078 €

NB. Les fonds dédiés 2019 sont à court terme (-1 an)

Bilan pour les exercices 2018 et 2019

| BILAN ACTIF | Brut | Amortis. Provisions | Net au 31/12/19 | Net au 31/12/18 |
|--|------------------|------------------------|--------------------|--------------------|
| Concessions, brevets et droits assimilés | 6 230 € | 6 230 € | - | - |
| Immobilisations incorporelles | 6 230 € | 6 230 € | | |
| Autres immobilisations corporelles | 32 675 € | 28 882 € | 3 793 € | 301 € |
| Immobilisations corporelles | 32 675 € | 28 882 € | 3 793 € | 301 € |
| Participations et créances rattachées | 750 € | - | 750 € | 750 € |
| Autres immobilisations financières | 2 400 € | - | 2 400 € | 2 400 € |
| Immobilisations financières | 3 150 € | - | 3 150 € | 3 150 € |
| ACTIF IMMOBILISÉ | 42 055 € | 35 112 € | 6 943 € | 3 451 € |
| Autres créances | 224 718 € | 2 678 € | 222 041 € | 208 957 € |
| Trésorerie | 28 078 € | - | 28 078 € | 50 169 € |
| ACTIF CIRCULANT | 252 796 € | 2 678 € | 250 119 € | 259 126 € |
| Charges constatées d'avance | 1 426 € | - | 1 426 € | 1 247 € |
| COMPTES DE RÉGULARISATION | 1 426 € | - | 1 426 € | 1 247 € |
| TOTAL ACTIF | 296 277 € | 37 790 € | 258 488 € | 263 824 € |

| BILAN PASSIF | Net au 31/12/19 | Net au 31/12/18 |
|--|--------------------|--------------------|
| Fonds associatifs sans droit de reprise | 69 935 € | 72 579 € |
| Report à nouveau | 20 205 € | 20 205 € |
| Résultat de l'exercice | 8 746 € | - 2 644 € |
| FONDS PROPRES | 98 886 € | 90 140 € |
| Fonds dédiés sur subventions | 21 783 € | 17 806 € |
| FONDS DÉDIÉS | 21 783 € | 17 806 € |
| Emprunts et dettes financières diverses | 7 351 € | 18 068 € |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 84 342 € | 90 275 € |
| Dettes fiscales et sociales | 42 090 € | 40 494 € |
| Autres dettes | 2 992 € | 7 041 € |
| DETTES | 137 819 € | 155 878 € |
| TOTAL PASSIF | 258 488 € | 263 824 € |

Rapport financier

Compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2019

État de synthèse

| | PRODUITS 331 952 € | CHARGES 331 952 € | |
|-------------------------|-----------------------|----------------------|----------------------------|
| Produits financiers | 3 € | 170 € | Charges financières |
| Produits d'exploitation | 331 949 € | 319 236 € | Charges d'exploitation |
| | | 3 800 € | Charges Exceptionnelles |
| | | 8 746 € | Solde créditeur = excédent |

État de synthèse pour les exercices 2019 et 2018

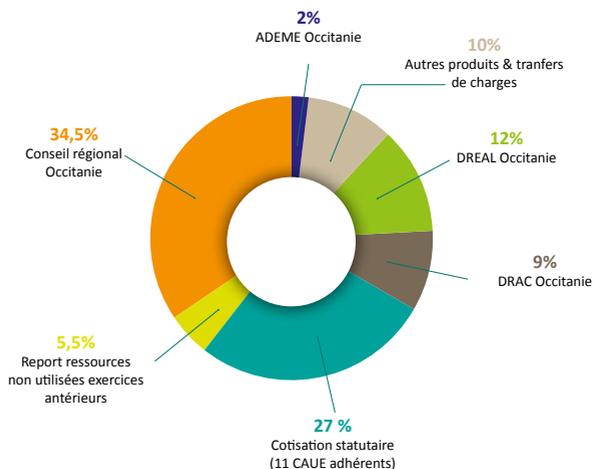
| PRODUITS 2019 | Du 01/01/19 au 31/12/19 | Du 01/01/18 au 31/12/18 |
|--|----------------------------|----------------------------|
| Prestations de service | - | - |
| PRODUITS D'EXPLOITATION Montants nets | - | - |
| Subventions d'exploitation | 190 500 € | 163 000 € |
| Reprises et transferts de charges | 17 806 € | 107 927 € |
| Cotisations | 90 427 € | 90 427 € |
| Autres produits | 33 216 € | 166 € |
| AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION | 331 949 € | 361 520 € |
| Autres intérêts et produits assimilés | 3 € | 3 € |
| PRODUITS FINANCIERS | 3 € | 3 € |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | - | 8 360 € |
| TOTAL DES PRODUITS | 331 952 € | 369 883 € |
| SOLDE DÉBITEURS = perte | - | 2 644 € |
| TOTAL GÉNÉRAL | 331 952 € | 372 527 € |

| CHARGES 2019 | Du 01/01/19 au 31/12/19 | Du 01/01/18 au 31/12/18 |
|---|----------------------------|----------------------------|
| Autres achats non stockés et charges externes | 88 950 € | 137 223 € |
| Impôts et taxes | 2 180 € | 1 575 € |
| Salaires et traitements | 147 833 € | 146 472 € |
| Charges sociales | 57 718 € | 58 670 € |
| Amortissements et provisions | 22 413 € | 19 618 € |
| Autres charges | 142 € | 7 308 € |
| CHARGES D'EXPLOITATION | 319 236 € | 371 048 € |
| CHARGES FINANCIÈRES | 170 € | 377 € |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | 3 800 € | 1 102 € |
| TOTAL DES CHARGES | 323 206 € | 372 527 € |
| SOLDE CRÉDITEUR-EXCÉDENT | 8 746 € | - |
| TOTAL GÉNÉRAL | 331 952 € | 372 527 € |

Rapport financier

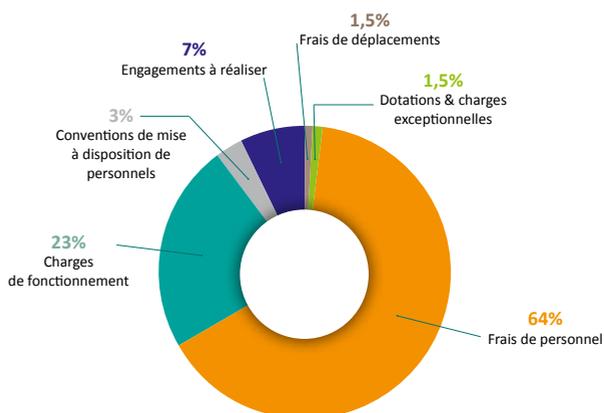
Répartition des produits et charges de l'exercice 2019

Produits : 331 952 €



Charges : 323 206 €

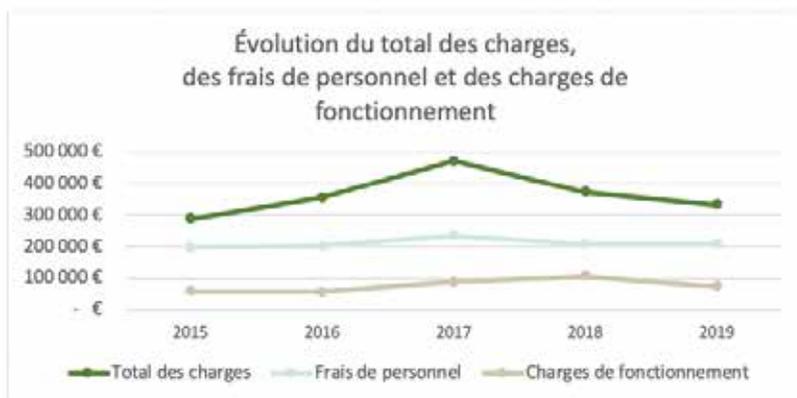
(avant résultat de l'exercice)



Le résultat de l'exercice est un excédent de 8 746 € qui sera affecté en report à nouveau.

L'union régionale dispose, à la fin de l'exercice, des réserves en **fonds associatifs sans droit de reprise** qui s'élèvent à **98 886 €**.

Évolutions de 2015 à 2019



Lexique

- **ADEME** : Agence de la transition écologique
- **ARB** : Agence Régionale de la Biodiversité
- **AREC** : Agence Régionale Énergie Climat
- **BRGM** : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
- **Cerema** : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
- **CNFPT** : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- **CRB** : Comité Régional de la Biodiversité
- **CROA** : Conseil Régional de l'Ordre des Architectes
- **CRT** : Comité Régional du Tourisme
- **CTP** : Conférence Technique Permanente (FNCAUE)
- **CVRH** : Centre de Valorisation des Ressources Humaines
- **DAFU** : Direction de l'Aménagement, du Foncier et de l'Urbanisme
- **DDT(M)** : Direction Départementale des Territoires /et de la Mer
- **DIRECCTE** : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- **DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles
- **DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional
- **FNCAUE** : Fédération Nationale des CAUE
- **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- **EIE** : Espace Info-Energie
- **ENSAM** : École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier
- **ENSAT** : École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse
- **EPF** : Établissement Public Foncier
- **FFP** : Fédération Française du Paysage
- **PETR** : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
- **PLUi** : Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal
- **PNR** : Parc Naturel Régional
- **RPO** : Réseau Paysage Occitanie
- **SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- **SRC** : Schéma Régional des Carrières
- **VVF** : Villes et Villages Fleuris
- **UNICEM** : Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction
- **ZAC** : Zone d'Aménagement Concerté



L'union régionale des CAUE d'Occitanie a reçu en 2019 le soutien financier de la DRAC, de la DREAL, de l'ADEME et de la Région Occitanie.

Rédaction : Ghislaine Cabessut, Philippe Labaume et Fabienne Rodriguez,
Les CAUE d'Occitanie

Conception graphique et mise en page : Vokagraphic Studio

Crédits photos : sauf mention contraire, les CAUE d'Occitanie

Impression : 1001 copies



**Union régionale des Conseils, d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement d'Occitanie**

5 avenue Frizac | 31400 Toulouse

Tel : 05 34 41 39 59 | Courriel: contact@les-caue-occitanie.fr

Site Web : www.les-caue-occitanie.fr